



NDA - MONTANTS DES CONTRIBUTIONS FAMILIALES 2023 /2024

Catégories	Tranches	Tarif « Unique » Pour le premier enfant inscrit à NDA		Tarif « Plusieurs » Pour les deuxièmes, troisièmes...	
		Tarif Annuel	Tarif Mensuel (Sur 10 mois)	Tarif Annuel	Mensuel (Sur 10)
A	Inférieur ou égal à 3 430 €	430 €	43 €	354 €	35 €
B	De 3 341 € à 5 335 €	540 €	54 €	458 €	45,80 €
C	De 5 336 € à 7 241 €	629 €	62,90 €	512 €	51,20 €
D	De 7 242 € à 9 146 €	770 €	77 €	662 €	66,20 €
E	De 9 147 € à 11 052 €	885 €	88,50 €	771 €	77,10 €
F	De 11 053 € à 12 958 €	1 018 €	101,80€	885 €	88,50 €
G	De 12 959 € à 14 864 €	1 127 €	112,70 €	987 €	98,70 €
H	De 14 865 € à 16 769 €	1 252 €	125,20 €	1 111 €	111,11 €
I	Supérieur à 16 770 €	1 372 €	137,20 €	1 203 €	120,30 €

Calcul du montant de la scolarité

Pour se situer dans une catégorie, il faut prendre :

Revenu fiscal de référence + Prestations familiales (Allocations familiales + APL + autres), **divisés** par le **nombre de parts**.

Le nombre de parts est égal au **nombre d'enfants à charge** augmenté de **deux unités**. Les deux unités représentent les parents qu'ils soient 1 ou 2 foyer. Ce système a pour avantage de ne pas défavoriser les personnes qui vivent seules avec leurs enfants.

Exemple : un couple avec 2 enfants a un revenu fiscal de référence de 30 000 € auxquels s'ajoutent 1 189 € de prestations familiales annuelles :

Total des ressources : 30 000 € + 1 189 € = **31 189 €**

Nombre de parts : 2 + 2 enfants = **4**

Quotient familial : 31 189 : 4 = **7 797 €**



Cette famille sera en catégorie D

Demi-pension	Repas pour un demi-pensionnaire : 6,70€ Repas occasionnel : 7,50€
Etude / garderie	Forfait 150 € (soit 15 € par mois) + 2,80 € par séance et 1€ pour la garderie du matin Etude / garderie occasionnelle : 7 €
Frais annexes	Activités culturelles, sportives maternelles : 60 € (soit 6€ par mois) Activités culturelles, sportives primaires : 80 € (soit 8€ par mois) Fichiers en classes primaires : entre 10 et 25 € (suivant les classes)

Fonds de solidarité

Contribution basée sur le volontariat en vue d'apporter une aide financière à l'établissement (projets, investissements, équipements... : 90 € (9€ par mois), 180 € (soit 18 € par mois), 270 € (soit 27 € par mois)